Archives parlementaires

Extraits de la lettre du citoyen Latournerie, capitaine commandant la 20e compagnie d'artillerie volante, qui rend compte des actes d'héroïsme des citoyens Noisjean et Odiot, lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extraits de la lettre du citoyen Latournerie, capitaine commandant la 20e compagnie d'artillerie volante, qui rend compte des actes d'héroïsme des citoyens Noisjean et Odiot, lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 451;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37711_t1_0451_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

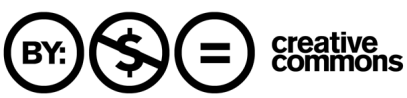

Aux armes, citoyens, devenons tous soldats,
Que partout la terreur accompagne nos pas,
Mourons tous en héros ou sauvons la patrie,
Attaquons dans ses murs la fière Germanie,
Dans son propre palais frappons cet empereur
Qui dans Paris fumant voulait entrer vainqueur.
Renversons ce Brunswick, l'insolent Don Quichotte
Des brigands couronnés de ces rois à rabats
Dans leurs faibles châteaux orgueilleux potentats
Esclaves à la cour, tyrans dans leurs états.
Marchons vers Albion, dans ses villes fumantes
Effaçons les revers de ces guerres sanglantes.
Que le féroce Pitt, oubliant tous les droits
Soudoya dans nos murs pour la cause des rois.
Dans ses forts élevés osons braver l'Espagne.
Méprisons des soldats qu'un faux zèle accompagne.
Frappons ce tier despote, enlevons ses trésors
Et que Rome à son tour succombe à nos efforts.
Vous peuples nés sujets, du couchant à l'aurore
Osez briser vos fers, il en est temps encore.
Renversez vos tyrans, nos communs ennemis,
Osez nous imiter et devenons amis.
Rendus à la raison et à la vérité
Les hommes retrouvent tous : vive la liberté.
Du trône et de l'autel courageux destructeurs
Des droits sacrés de l'homme immortels fondateurs,
Augustes montagnards, pères de la patrie,
Bravez des assassins les efforts, la furie,
Portez les derniers coups à ces monstres divers
Qui du peuple français voulaient river les fers;
Nos ennemis vaincus, rappelez la concorde
Et fermez pour jamais l'antre de la discorde.
Montagnards, des Français, du reste des humains,
A vous seuls il est dû de fixer les destins,
Faites chérir vos lois, et d'un accord civique,
L'univers chantera : Vive la République!

Par le républicain BELLET,
De la section de Bonne-Nouvelle.

Le ministre de la guerre envoie copie d'une lettre du citoyen Latournerie, capitaine commandant la 20e compagnie d'artillerie volante, qui rend compte des actes d'héroïsme des citoyens Noisjean et Odiot.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité de Salut public (1).

Suit le texte de la lettre du ministre de la guerre d'après un document des Archives nationales (2).

Le ministre de la guerre, au Président de la Convention nationale.

« Paris, 30 frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Je joins ici copie d'une lettre du capitaine Latournerie (3), commandant la 20e compagnie d'artillerie volante à l'armée du Rhin. La Convention verra qu'entre les mains de braves républicains tout devient une arme terrible aux ennemis.

« Salut et fraternité.

« J. BOUCHOTTE. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28 p. 157.
(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 860, pièce 24.
(3) Cette lettre n'était pas jointe.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (1).

Le ministre de la guerre fait passer la lettre suivante écrite des hauteurs d'Avesdorff, le 20 frimaire, par Latournerie, capitaine commandant la 20e compagnie d'artillerie volante.

« Dans l'affaire qui a eu lieu hier sur les hauteurs d'Avesdorff, d'où nous avons chassé l'ennemi, une de nos pièces a été rudement chargée par un escadron de hussards autrichiens. Presque tous nos canonniers furent sabrés. Le brave Noixjean, l'un d'eux, s'est saisi d'un écouvillon, dont il a assommé deux ennemis. Il ne s'en serait pas tenu là, mais sept coups de sabre qu'il a reçus l'enlèveront peut-être à la République.

« Odiot, mon premier lieutenant, qui avait le commandement de cette bouche à feu, l'a défendue avec courage, a tué deux hussards de sa main, et c'est à sa valeur que j'ai dû la conservation de ma peau. Je te prie de solliciter la reconnaissance nationale pour Noixjean, très malade de ses blessures, et je te demande de l'avancement pour Odiot, mon brave frère d'armes. »

Mention honorable, renvoi au comité de Salut public.

Le citoyen Jardin (2), notaire à Saint-Aubin-du-Désert, département de la Mayenne, donne, pour les frais de la guerre, la finance de son office.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » renvoi au comité de liquidation (3).

La citoyenne Rosalie Allier, épouse du citoyen Boulouvard, présente en don patriotique le contrat d'une rente viagère de 18 livres qui lui est due par la République, ainsi que les arrérages qui sont dus depuis 1789.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité de liquidation (4).

Le citoyen Joachim Lafarge, directeur de la caisse d'épargne, fait don à la patrie d'une créance qu'il a sur le ci-devant marquis de

(1) *Journal de la Montagne* [n° 47 du 10 nivôse an II (lundi 30 décembre 1793), p. 376, col. 2]. D'autre part, les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 363 du 10 nivôse an II (lundi 30 décembre 1793), p. 1639, col. 2] rend compte de la lettre du ministre de la guerre dans les termes suivants :

« Dans une affaire de postes, un détachement de cavalerie autrichienne serrait de près une de nos pièces de canon; les canonniers qui la serraient étaient abîmés de fatigue et de coups de sabre. Noisjean, l'un d'eux, saisit un écouvillon, tue deux Autrichiens et reçoit sept coups de sabre, tandis qu'Odiot, aide de camp, sauve la pièce. C'est ce qu'écrit le commandant de la 7e compagnie d'artillerie volante.

« Applaudissements; mention honorable, insertion au *Bulletin*. »

(2) Girardin, *d'après le Bulletin de la Convention*.
(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 157.
(4) *Ibid.*